

DEPARTEMENT De l'AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/4/42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 12 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze septembre à 9h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, L. FOURNIER, D. LETEMPLE, T. FLEUREAU, F. FORTIN, F. GACH et Mesdames D. FURGEROT, B. CARPENTIER, J. CHARPENTIER, M-A. HERBLOT ? M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mme N. LERICHE et M F. DATHY

Mr F. FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Le Maire

Expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.

Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune.

Vu l'article 1406 *bis* du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à main levée avec 9 pour, 0 contre, et 3 abstentions (Mr LETEMPLE, et Mesdames FAXELLE et CHARPENTIER):

- Décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation.
- Charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.09.22 06:21:25 +0200
Ref:11795510-17817465-1-D
Signature numérique
le Maire